

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal du 23 janvier 2018  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel BAUDOÛIN**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 16 janvier 2018

Nombre de conseillers présents : 11

**Etaient présents** : Mesdames HAHN Sylvie, FLECHTNER Catherine et LHOMME Annick, Messieurs BAUDOÛIN Daniel, BARTHELEMY Jean-Baptiste, BERNARD Jean, BOTELLA Gérard, CARL Christophe, FRISTOT Guy, MONCHAMPS Hugues et SCHNEIDER Roland.

**Absente excusée** : Madame GRENOUILLET Laurence

**Pouvoir** de Madame GRENOUILLET Laurence à Madame LHOMME Annick.

**Secrétaire de séance** : Madame HAHN Sylvie.

Le maire ouvre la séance à 19h00.

**Délibération n°237 : Plan Communal de sauvegarde.**

Madame La Première Adjointe rappelle au conseil municipal que suite à la loi de modernisation de la sécurité civile les plans communaux de sauvegarde sont devenus obligatoires pour les communes concernées, entre autres, par un Plan de Prévention des Risques (PPR).

Pour l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde, Monsieur Le Maire propose la création d'une commission communale du P.C.S.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer cette commission.

Elle est composée de la manière suivante :

- Monsieur BAUDOÛIN Daniel : Président
- Madame HAHN Sylvie : Rapporteur
- Madame FLECHTNER Catherine, Messieurs BARTHÉLÉMY Jean-Baptiste, BOTELLA Gérard, CARL Christophe et MONCHAMPS Hugues : Membres.

**Délibération n°238 : Construction d'un local technique et annexe : choix d'un bureau d'étude de sols, d'un bureau d'étude thermique et d'un bureau de contrôle et coordinateur SPS.**

Ces points sont reportés à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**Délibération n°239 : Construction d'un local technique et annexe : choix d'un géomètre.**

Le second adjoint donne lecture des différents devis reçus en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société Meley-Strozyna n°D2018-232 d'un montant de 1 871.17 euros TTC.

**Délibération n°240 : Construction d'un local technique et annexe : autorisation donnée au maire pour le dépôt d'une demande de permis de construire et de déclarations préalables au nom de la commune.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à déposer au nom de la commune la demande de permis de construire et de déclarations préalables.

**Délibération n°241 : achat d'une cuisine pour l'appartement communal sis 12b, Rue des Tilleuls.**

Le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la mise en place d'une cuisine dans l'appartement communal situé 12b, Rue des Tilleuls.

Elle donne lecture et les explications nécessaires à la compréhension des différents devis reçus en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place d'une cuisine et accepte le devis de la SARL SOLODISS ECOCUISINE N°11519/1/1 en date du 18 janvier 2018 d'un montant de 3 600,00 euros TTC.

**Délibération n°242 : Convention de prestations de services avec Metz Métropole pour les missions de petit entretien de voirie, de ses dépendances et des espaces publics.**

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**Délibération n°243 : Rénovation de l'église : travaux supplémentaires – mise en place de couvertines sur le mur d'enceinte.**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de l'église et des murs de clôture, il y a lieu de prévoir une arase en béton et la pose de couvertines sur les murs de clôture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la réalisation de ces travaux et accepte le devis de l'entreprise Protect Façades n°PF201801664 en date du 9 janvier 2018 d'un montant de 5 000 euros hors taxe.

**Délibération n°244 : devis des Esat Blory pour l'entretien du village et de l'école maternelle.**

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**Délibération n°245 : nettoyage de la toiture du pressoir.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide les travaux de nettoyage de la toiture du pressoir communal et accepte le devis de l'entreprise PETTENUZZO Toiture n°1674 en date du 15 janvier 2018 d'un montant de 528 euros TTC.

**Le maire clôt la séance à 20h15. Compte-rendu affiché le 26 janvier 2018. L'ensemble des délibérations seront transmises en Préfecture et Publiées le 30 janvier 2018.**

**Observations du Maire**

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'Autorité Préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.